**RAPPORT PSYCHOLOGIQUE – GEORGES ANDERSON**
***Évaluation réalisée à la demande du juge dans le cadre de sa demande de libération conditionnelle***

**Identité du sujet :** Georges Anderson
**Statut :** Ex-détenu, libéré sous conditions
**Date de l'évaluation :** 2 février 2003

---

## 1. Contexte de l'Évaluation

Georges Anderson a été condamné en 1999 pour son implication présumée dans une affaire de disparitions. Son procès, entaché d'irrégularités et de pressions politiques, a conduit à sa condamnation malgré des preuves insuffisantes. Après plusieurs années d'incarcération, une révision de son procès a mis en lumière des failles dans l'enquête initiale, entraînant sa libération en 2003.

Dans le cadre de sa réintégration dans la société, une expertise psychologique a été demandée afin d'évaluer son état mental, ses risques de récidive et ses capacités d'adaptation en milieu civil.

---

## 2. État Mental Actuel

**Observations générales :**
Georges Anderson présente un profil psychologique fragile, marqué par des années d'isolement et de suspicion à son égard. Il manifeste des signes clairs de trouble de stress post-traumatique (TSPT), associés à des symptômes dissociatifs et paranoïaques.

**Symptômes principaux :**

- **Troubles dissociatifs modérés à sévères** : Anderson décrit des épisodes où il perd la notion du temps et de l'espace. Il affirme "ne pas toujours savoir s'il est bien éveillé" et souffrir de trous de mémoire concernant certaines périodes de sa détention.

- **Hallucinations auditives et visuelles intermittentes** : Il évoque la présence "d'ombres" ou "de voix" qui lui murmurent des avertissements. Ces hallucinations sont probablement liées aux traumatismes de son passé et à son implication, forcée ou non, dans des rituels occultes.

- **Hypervigilance et paranoïa** : Anderson est convaincu d'être surveillé, notamment par d'anciens membres du culte dont il faisait partie. Il affirme que sa libération n'a fait que "recommencer un autre cauchemar".

- **Dépression latente** : Son discours oscille entre un détachement émotionnel et des moments d'angoisse intense. Il exprime peu d'émotions mais laisse entendre une profonde lassitude et un manque d'espoir quant à son avenir.

---

### 3. Risque de Récidive et Capacité d'Adaptation

**Facteurs de risque** :

- Isolement social important, absence de réseau de soutien
- Persistance des hallucinations et des pensées paranoïaques
- Sentiment d'injustice et colère contenue contre les autorités
- Manque de repères stables après des années d'enfermement

**Facteurs protecteurs** :

- Aucun comportement violent depuis sa libération
- Volonté exprimée d'éviter tout contact avec ses anciens "camarades"
- Prise de conscience partielle de ses troubles et acceptation d'un suivi psychiatrique

---

### 4. Recommandations

**Suivi psychiatrique obligatoire** :

- Thérapie cognitive et comportementale (TCC) pour stabiliser son état psychologique
- Traitement médicamenteux (antipsychotiques atypiques légers si nécessaire)
- Séances mensuelles avec un psychologue spécialisé en traumatologie

**Encadrement strict de sa liberté conditionnelle** :

- Mise en place d'un accompagnement social pour éviter l'isolement
- Interdiction formelle de se rendre dans certaines zones à risque (forêt, lieux de rituels passés)
- Travail d'insertion professionnelle pour faciliter sa réhabilitation

---

## 5. Conclusion

Georges Anderson présente des troubles psychiatriques notables, sans pour autant constituer une menace immédiate pour la société. Son état mental justifie une surveillance rapprochée et un suivi psychologique renforcé. L'évolution de sa santé mentale déterminera la nécessité de mesures supplémentaires.

**Avis du psychologue :** Favorable à la libération conditionnelle sous strictes réserves et avec un encadrement rigoureux.

**Rédigé par :** Helena Simpson
**Centre d'Évaluation Psychologique –Sprinfield**